

	Cas 1	Cas 2	Cas 3	Cas 4
Procédure à suivre				
Condition(s) de retour dans l'établissement	<p><i>L'élève est identifié comme un « cas contact à risque » de Covid-19<sup>(1)</sup></i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Procédure à suivre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- alerter le directeur d'école ou le chef d'établissement ;</li> <li>- rester à domicile ;</li> <li>- éviter les contacts ;</li> <li>- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19)</li> <li>- suivre les recommandations de l'assurance maladie</li> <li>- tenir l'école informée de l'évolution de la situation.</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs<sup>(2)</sup></i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Procédure à suivre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- alerter le directeur d'école ou le chef d'établissement ;</li> <li>- rester à domicile ;</li> <li>- éviter les contacts ;</li> <li>- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).</li> <li>- tenir l'école informée de l'évolution de la situation.</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs<sup>(2)</sup></i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le directeur d'école fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.</li> <li>Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant</li> <li><b>Puis procédure à suivre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rester à domicile ;</li> <li>- éviter les contacts ;</li> <li>- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19)</li> <li>- tenir l'école informée de l'évolution de la situation.</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Si un élève est un cas confirmé de Covid-19 ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>La famille doit le signaler au directeur d'école</b></li> <li><b>Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, informe l'IA-Dasen qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS).</b></li> <li>Le directeur d'école élabore, avec l'appui du personnel de santé scolaire, la liste des personnes (élèves et agents) susceptibles d'avoir été en contact à risque avec l'élève malade.</li> <li>Après validation de la liste par l'IA-Dasen et ses conseillers médicaux et infirmiers, <b>le directeur d'école informe tous les personnels et toutes les familles de la situation</b> et il demande aux personnels et aux élèves de la liste de rester chez eux par précaution en attendant la liste définitive de l'ARS.</li> <li>L'ARS, avec l'appui de l'IA-Dasen et de ses conseillers techniques, valide la liste des élèves et des personnels devant être isolés 7 jours.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes.</b> Ces modalités (délais, test) peuvent être différentes s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'élève ne doit pas retourner à l'école avant le délai défini par son médecin</b> (au plus tôt, 7 jours après le test ou le début des symptômes).</li> <li><b>Les personnes non retenues dans la liste remise par l'ARS sont autorisées à retourner dans leur école.</b> Le directeur d'école en informe les familles.</li> <li>Les personnels, identifiés comme « contacts à risque », doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'école <b>que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif.</b> Les élèves ne doivent pas obligatoirement faire un test mais ils doivent observer un isolement de 7 jours.</li> </ul>

**Le directeur d'école, en lien avec l'IEN, ou le chef d'établissement met en place une solution de continuité pédagogique.**

(1) Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace (par exemple sans que les deux personnes portent un masque).

(2) La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.